

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B.

Mme Olivia POLSKI, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code de la commande publique et notamment sa 3ème partie consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L1411-1 à L1411-19 ;

Vu l'avis du comité technique du 22 juin 2018 ;

Vu la délibération des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018 référencée 2018 DAE 246, autorisant la Maire de Paris à procéder à une consultation et aux actes préparatoires en vue de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques ;

Vu l'avis préalable de la commission consultative des services publics locaux lors de sa séance en date du 23 octobre 2018 ;

Vu la sélection des candidatures effectuée le 12 février 2019 par la commission prévue à l'article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la commission prévue à l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, émis le 4 juin 2019 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver la signature de deux conventions de délégation de service public pour la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques ;

Vu l'avis du Conseil du 1^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 4^e arrondissement en date du 23 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 5^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 6^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 7^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 9^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 10^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement en date du 19 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 12^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 13^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 14^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 16^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 17^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 19^e arrondissement en date du 18 septembre 2019 ;

Vu l'avis du conseil du 20^e arrondissement en date du 17 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Olivia POLSKI au nom de la 1^{ère} Commission,

Délibère :

Est approuvée la signature de deux conventions de délégation de service public avec la société GROUPE BENSIDOUN dont le siège social est 111, boulevard de Sébastopol, 75002 PARIS pour le secteur A, avec la société DADOUN PERE ET FILS dont le siège social est 125/127, boulevard du Général Giraud, 94100 SAINT MAUR DES FOSSES pour le secteur B, afin de leur confier, pour une durée de six ans, la gestion des marchés découverts alimentaires et biologiques parisiens aux clauses et conditions des deux projets de convention joints au présent projet de délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO